

ARRÊTÉ n° 2022 - 121
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2022-2023

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2022-23, **Licence 1 : Mention Droit** est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :
Florence DEBORD : Responsable Licence 1 Droit

En qualité de membres de la commission :
Alexandre QUIQUEREZ : mention Droit
Lydia LARIFLA : mention AES

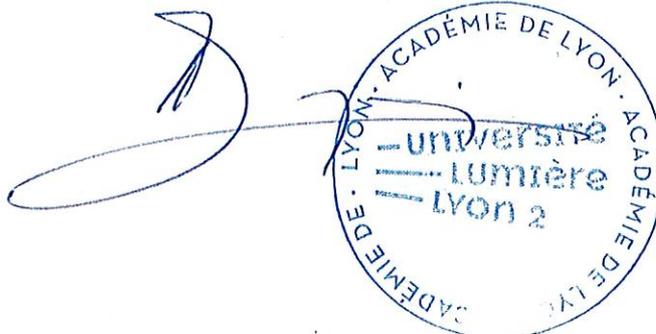
Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le

20/04/22

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ACADÉMIE DE LYON' around the perimeter and '— université — lumière — LYON 2' in the center.